

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 à 20.00 heures,

Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

<u>Président</u>: M. Pierre-Alain Pittet

Présent/e/s: Conseil général:

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, Damien Gilliard, Fabien Gobet, Benoît Guillaume, Marie-Claire Blaise Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Serge Maillard, Miguel Martinez, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Thibaud Pochon, Porchet, Julien Rouiller,

Christian Ruffieux, Justine Ruffieux

Conseil communal:

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri, Denis Orange

Excusé/e/s: MM. Laurent Carrel et Philippe Steinhauer

<u>Presse</u>: MM. Vincent Castella « La Gruyère », Stéphane Sanchez « La Liberté » et

Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mars 2023
- 3. Présentation et approbation des comptes 2022
 - 3.1. Compte de résultats
 - 3.2. Bilan
 - 3.3. Compte des investissements
 - 3.4. Tableau des flux de trésorerie
 - 3.5. Annexes
 - 3.6. Rapport de l'organe de révision
 - 3.7. Approbation
- 4. Rapport de gestion
- 5. Demande de crédit budgétaire de CHF 50'000.00 pour l'octroi d'un mandat à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) en vue de la réalisation d'une étude des besoins Message 28
- 6. Elections
 - 6.1 de la Présidente ou du Président du Conseil général 2023
 - 6.2 de la Vice-présidente ou du Vice-président du Conseil général 2023
 - 6.3 d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant
- 7. Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse Election d'un membre
- 8. Diverses réponses : Postulats Propositions Questions
- 9. Divers

INTRODUCTION DE M. PIERRE-ALAIN PITTET, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général.

Je souhaite la bienvenue à M. Serge Maillard au sein du Conseil général, qui remplace M. Jonas Giroud à la suite de sa démission. Un grand merci à M. Jonas Giroud pour tout le travail qu'il a accompli pour le Conseil général.

Bienvenue également aux membres de l'administration : Mme Maryline Clerc, Responsable des finances, Mme Véronique Moret, Secrétaire communale qui va rédiger le PV, Mme Sophie Gavillet qui pilotera la présentation et M. Bertrand Guillaume, Responsable technique. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.

Des micros sont déposés sur les tables, merci de vous les passer pour les diverses interventions.



Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance.

La presse est également représentée M. Stéphane Sanchez pour « La Liberté », par M. Valentin Castella pour « La Gruyère » ainsi que M. Dominique Ayer pour « La Feuille Fribourgeoise ».

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 25 avril 2023 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 17 du 28 avril 2023. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 28 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateurs sont Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon et M. Blaise Grand. M. Benoît Guillaume, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.



M. le Président annonce que le Bureau propose de modifier deux points de l'ordre du jour, soit :

➤ La première modification concerne le point 6.3 qui est actuellement : Élection d'une scrutatrice ou d'un scrutateur suppléant.

Il serait modifié en:

Élection d'une scrutatrice ou d'un scrutateur

M. le Président explique que lors de la rédaction de l'ordre du jour, la répartition des places au sein du Bureau suite à l'élection de la présidente ou du président au point 6.1 ainsi que de la vice-présidente ou du vice-président en point 6.2 n'était pas encore arrêtée. De ce fait, le point 6.3 était resté en suspens avec la mention actuelle.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DECISION

Le Conseil général, unanime, accepte cette modification.

- La deuxième modification concerne le point 7 qui est actuellement :
 Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse Election d'un membre
 Par
 - 7. Election de membres de commissions
 - 7.1 Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse Election d'un membre
 - 7.2 Commission de l'aménagement Election d'un membre

M. le Président rapporte que, suite à la séance des groupes, le groupe « Ensemble vers l'Avenir » a déposé une modification de l'ordre du jour, ladite modification a été validée par le Bureau. M. Damien Gilliard souhaiterait prendre la place vacante dans la Commission culture, sports, loisirs et jeunesse, ce qui aujourd'hui lui correspondrait plus, et laisser sa place à la Commission de l'aménagement. Il a d'ailleurs déjà transmis sa démission.

Malgré la réponse très tardive de la Préfecture, nous avons décidé de proposer une élection à la Commission de l'aménagement aujourd'hui afin d'éviter que celle-ci se retrouve avec un membre en moins d'ici le prochain Conseil général, qui aura lieu au mieux en octobre et au pire en décembre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cette modification au vote.

VOTE / DECISION

Le Conseil général, unanime, approuve cette modification.



Sans transition, M. le Président soumet au vote l'ordre du jour modifié.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour remanié.

2. Approbation du proces-verbal de la seance du Conseil general du 13 mars 2023

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DECISION

Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

3. Presentation et approbation des comptes 2022

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances » pour la présentation de cet objet.

M. Pierre Alain Coquoz explique que l'exercice n'a pas été simple au vu du passage à MCH2 et au préalable, il souhaite remercier particulièrement Mme Maryline Clerc, Responsable des finances pour le travail colossal fourni.



3.1 COMPTE DE RÉSULTATS

M. Pierre Alain Coquoz explique, de manière synthétique, la nouvelle présentation, soit le compte de résultat à 3 niveaux. Il sied de préciser que ceci est une exigence légale.

		Comptes 2022	Budget 2022
	Charges d'exploitation		
30	Charges du personnel	1 371 350.44	1 376 004.00
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 380 459.49	2 663 952.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	916 662.85	1 021 500.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	225 023.63	89 739.00
36	Charges de transfert	5 497 071.72	5 388 428.55
	Total des charges d'exploitation	10 390 568.13	10 539 623.55
	Revenus d'exploitation		
40	Revenus fiscaux	6 509 820.66	6 044 500.00
42	Taxes et redevances	1 801 136.74	1 720 728.00
	Revenus divers	19 151.19	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	115 532.64	229 875.00
	Revenus de transferts	1 340 024.97	1 008 209.00
	Total des revenus d'exploitation	9 785 666.20	9 003 312.00
	·		
	Résultat de l'activité d'exploitation	-604 901.93	-1 536 311.55
24	Charges financières	70 026.56	110 370.00
	Revenus financiers	374 581.85	487 300.00
44	Résultat provenant de financement	304 555.29	376 930.00
	resultat provenant de imancement	304 333.29	370 930.00
	Résultat opérationnel	-300 346.64	-1 159 381.55
0.0		00 007 00	
	Charges extraordinaires	83 907.30	-
48	Revenus extraordinaires	553 250.65	612 000.00
	Résultat extraordinaire	469 343.35	612 000.00
39	Imputations internes	-	_
	Imputations internes	-	-
	Total imputations internes	-	-
	Résultat total, compte de résultats	168 996.71	-547 381.55

M. Pierre Alain Coquoz attire l'attention sur l'excédent de charges de **CHF 300'346.64** du résultat opérationnel. Concrètement, cela signifie qu'à l'heure actuelle, nous ne soutenons pas les amortissements qui sont à notre charge. Les amortissements ont été déterminés sur la base des investissements réalisés durant les 20 dernières années et tiennent compte des durées de vie fixées selon la directive 4 du Service des communes. Le montant prélevé sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif s'élève à CHF 547'250.65 et figure dans les revenus extraordinaires. Rappelons que la réserve de réévaluation doit être dissoute linéairement au maximum sur une durée maximale de 10 ans (art. 45 al. 2 OFCo).



M. Pierre Alain Coquoz présente les comptes de fonctionnement en expliquant les variations significatives :

Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
0	Administration générale	1'148'858.78	182'974.70	1'104'675.00	150'730.00
01	Législatif et exécutif	116'673.45		135'500.00	
02	Services généraux	1'032'185.33	182'974.70	969'175.00	150'730.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	152'053.48	91'423.00	156'201.30	44'670.00
14	Questions juridiques	33'808.15		52'114.75	
15	Service du feu	62'880.35	44'026.90	91'161.80	39'270.00
16	Défense	55'364.98	47'396.10	12'924.75	5'400.00

0. Administration générale

Au vu du passage à MCH2, sous-estimation de notre budget « contrat de maintenance informatique ». Divers travaux supplémentaires à l'Auberge du Lion d'Or ont été engagés.

1. Ordre et sécurité publics, défense (écart favorable de CHF 50'900.82)

Les différences essentielles concernent le service des curatelles (remboursement d'un excédent 2021 de CHF 9'408.30) et la participation au CSPI Glâne Est (dépenses inférieures au budget d'un montant de CHF 25'432.95).

Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
2	Formation	3'380'772.31	180'292.07	3'438'756.40	170'280.00
21	Scolarité obligatoire	3'023'633.16	180'292.07	3'109'364.45	170'280.00
22	Ecoles spécialisées	333'112.70		325'891.95	
23	Formation professionnelle initiale	24'026.45		3'500.00	
3	Culture, sport et loisirs	235'914.78	7'647.75	230'994.95	3'900.00
32	Culture, autres	29'520.55	1'000.00	29'315.65	
34	Sport et loisirs	206'394.23	6'647.75	201'679.30	3'900.00

2. Formation (écart favorable de CHF 67'996.16)

L'écart essentiel concerne la participation au Cycle d'orientation et centre culturel de la Glâne. Un montant de CHF 52'793.00 a été rétrocédé par le Cycle d'orientation sur le résultat de ses comptes 2021.

3. Culture, sports et loisirs

Rien de spécial à notifier.

Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
4	Santé	1'150'712.95	37'413.60	1'134'125.45	44'500.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	709'254.35		678'108.00	
42	Soins ambulatoires	381'247.20	25'177.60	398'951.00	30'500.00
43	Prévention	25'182.10	12'236.00	21'400.00	14'000.00
49	Santé publique non mentionnée ailleurs	35'029.30		34'666.45	

4. Santé

Charges liées pour l'essentiel.



Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
5	Prévoyance sociale	1'178'072.00	19'912.30	1'121'341.65	17'200.00
52	Invalidité	669'647.85		649'536,35	
53	Vieillesse et survivants	2'216.20	2'132.50	3'000.00	2'200.00
54	Famille et jeunesse	208'923.85	17'779.80	207'549.85	15'000.00
55	Chômage	42'075.00		39'882.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	255'209.10		221'373.45	

5. Prévoyance sociale

Charges liées pour l'essentiel.

Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
6	Trafic et télécommunications	1'019'010.68	32'090.05	1'334'718.00	
61	Circulation routière	874'134.68	10'925.05	1'219'275.00	
62	Transports publics	144'876.00	21'165.00	115'443.00	

6. Trafic et télécommunications (écart favorable de CHF 347'797.37)

La principale différence se rapporte aux amortissements calculés sur les routes au taux de 2.5% selon la directive 4 du SCom (CHF 357'311.65) contre 4% au moment du budget (CHF 536'500.00). Pour le reste, plusieurs dépenses (service hivernal, entretien des routes et de l'éclairage, entretien signalisation et éclairage public par exemple) sont inférieures au budget ou n'ont pas été engagées (études de circulation notamment).

Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
7	Protection environnement et aménagement du territoire	1'702'519.64	1'469'770.81	1'712'224.65	1'470'875.00
71	Approvisionnement en eau	646'262.91	646'262.91	586'374.65	715'875.00
72	Traitement des eaux usées	512'613.30	512'613.30	513'500.00	513'500.00
73	Gestion des déchets	244'685.20	244'685.20	245'700.00	204'500.00
74	Aménagements	26'878.55	2'637.80	30'000.00	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	22'592.60		38'100.00	
77	Protection de l'environnement, autres	42'473.19	8'769.25	31'825.00	17'000.00
79	Aménagement du territoire	207'013.89	54'802.35	266'725.00	20'000.00

7. Protection environnement et aménagement du territoire

Pour les tâches environnementales, les chapitres 71 Approvisionnement en eau, 72 Traitement des eaux usées et 73 Gestion des déchets présentent un équilibre à 100% des charges et des produits après prise en compte des attributions et prélèvements suivants :

chapitre 71

- prélèvement au financement spécial maintien de valeur	CHF 73'630.15
- prélèvement au financement spécial équilibre du compte	CHF 41'902.49
chapitre 72	
- attribution au financement spécial maintien de la valeur	CHF 211'699.27
ahawitua 72	
chapitre 73	
 attribution au financement spécial équilibre du compte 	CHF 13'324.36



Libellé		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
8	Economie publique	219'631.24	214'336.15	242'666.15	213'498.00
81	Agriculture	90.65			
82	Sylviculture	29'514.35	2'630.00	20'845.00	3'000.00
84	Tourisme	24'565.90		24'500.00	
85	Industrie, artisanat et commerce	9'001.15		9'001.15	
87	Combustibles et énergie	156'459.19	211'706.15	188'320.00	210'498.00

8. Economie publique

Rien de spécial à mentionner

	Libellé	Compte	es 2022	Budget	2022
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
9	Finances et impôts	356'956.13	8'477'638.27	174'290.00	7'986'959.00
91	Impôts	130'772.21	6'531'422.66	50'000.00	6'066'102.00
93	Péréquation financière intercommunale		797'607.00		797'607.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	4'552.30	182'089.10	4'500.00	175'000.00
96	Administration de la fortune et de la dette	94'740.50	206'353.14	119'790.00	336'250.00
97	Redistributions		732.35		
99	Postes non ventilables	126'891.12	759'434.02		612'000.00

9. Finances et impôts (écart favorable de CHF 308'013.14)

Pour la partie des dépenses comprises sous ce chapitre, il convient de relever les enregistrements suivants :

attribution à la provision ducroire (pertes sur débiteurs)
 remboursements impôts années précédentes yc intérêts moratoires
 CHF 62'000.00
 CHF 77'907.30

- mesures transitoires CPPEF, enseignement préscolaire, primaire,

conservatoire CHF 126'891.12



Libellé	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
Clôture du compte de résultats	168'996,71 Excédent de revenus			547'381.55 Excédent de charges

Le compte de résultats présente un excédent de produits-de CHF 168'996,71.

La parole n'étant pas demandée, M. Pierre Alain Coquoz passe à la présentation du bilan.

3.2 BILAN

M. Pierre Alain Coquoz explique avoir eu à cœur de montrer le passage à MCH2 dans les illustrations ci-dessous et rappelle que la réévaluation du patrimoine financier et administratif lors dudit passage a entraîné une augmentation significative du bilan.

BILAN	31.12.2021 MCH1	01.01.2022 MCH2	31.12.2022 MCH2
Disponibilités	6 106 384.37	6 106 384.37	5 804 137.83
Débiteurs	1 056 427.62	1 056 427.62	1 312 835.58
Provision ducroire	-185 000.00	-185 000.00	-247 000.00
Autres créances	18 593.70	18 593.70	143 838.16
Stock	23 325.00	23 325.00	14 633.25
Actifs de régularisation	143 350.34	143 350.34	169 265.29
Compte courant de l'Etat	836 183.40	836 183.40	84 385.23
Avance RSG	4 540 000.00	4 540 000.00	2 040 000.00
Total actif circulant	12 539 264.43	12 539 264.43	9 322 095.34
Titres	299 320.00	299 320.00	318 460.00
CAD	280 000.00	280 000.00	280 000.00
Immeubles	1 862 844.34	2 653 400.00	2 653 400.00
Terrains	786 090.71	816 438.25	816 438.25
Installations en construction patrimoine financier	0.00	0.00	264 801.15
Total patrimoine financier	3 228 255.05	4 049 158.25	4 333 099.40



Terrains			
	215 000.00	257 535.00	257 535.00
Bâtiments école	556 585.01	1 184 232.89	1 123 403.59
Bâtiment administratif	1 899 200.00	2 472 604.28	2 361 890.68
Déchetterie, édilité, hangar à copeaux	1 115 960.08	1 302 752.30	1 240 044.75
Autres bâtiments	793 573.86	1 146 553.38	1 175 868.78
Routes et trottoirs	1 628 402.15	10 768 884.97	10 361 918.27
Réseau d'eau potable	3 829 229.18	5 721 726.86	5 525 701.81
Panneaux photovoltaïques	550 668.96	432 655.63	398 593.43
Places de jeu des écoles	20 000.00	133 977.55	114 851.00
Equipements informatiques	124 232.60	101 829.33	74 321.28
Véhicules	150 980.00	279 569.55	303 015.60
Plans d'aménagement	60 000.00	163 214.56	134 836.36
Aménagement zone sportive	1 943 322.50	2 062 002.90	2 129 148.05
Installations en construction patrimoine administratif	0.00	0.00	4 445 168.43
Total patrimoine administratif	12 887 154.34	26 027 539.20	29 646 297.03
Total actif immobilisé	16 115 409.39	30 076 697.45	33 979 396.43
Total de l'actif du bilan	28 654 673.82	42 615 961.88	43 301 491.77
Créanciers	279 819.80	279 819.80	1 110 959.05
Passifs de régularisation	616 462.84	616 462.84	
Prêts LIM, Seco			761 170.70
	147 400.00	147 400.00	109 700.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau)	147 400.00 1 916 400.23	147 400.00 2 024 514.94	
			109 700.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau)	1 916 400.23	2 024 514.94	109 700.00 2 092 052.49
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général)	1 916 400.23 189 743.85	2 024 514.94 411 196.07	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets)	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux Réserves affectées (préfinancement)	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52 7 046 296.30	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49 7 046 296.30	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48 7 046 296.30
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux Réserves affectées (préfinancement) Réserves libres	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52 7 046 296.30 3 249 964.95	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49 7 046 296.30 0.00	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48 7 046 296.30 0.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux Réserves affectées (préfinancement) Réserves libres Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52 7 046 296.30 3 249 964.95 0.00	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49 7 046 296.30 0.00 820 903.20	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48 7 046 296.30 0.00 0.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux Réserves affectées (préfinancement) Réserves libres Réserve liée au retraitement du patrimoine financier Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif Excédent au bilan Résultat annuel	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52 7 046 296.30 3 249 964.95 0.00 0.00	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49 7 046 296.30 0.00 820 903.20 11 031 838.61	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48 7 046 296.30 0.00 4 900 652.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau) Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général) Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets) Provision autre activité d'exploitation Provision CPPEF Provision remaniement Total fonds étrangers et provisions Financements spéciaux Réserves affectées (préfinancement) Réserves libres Réserve liée au retraitement du patrimoine financier Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif Excédent au bilan	1 916 400.23 189 743.85 20 253.65 0.00 262 386.64 525 000.00 3 957 467.01 2 975 822.52 7 046 296.30 3 249 964.95 0.00 0.00 11 472 756.38	2 024 514.94 411 196.07 14 850.00 0.00 262 386.64 525 000.00 4 281 630.29 4 760 205.49 7 046 296.30 0.00 820 903.20 11 031 838.61 14 675 087.99	109 700.00 2 092 052.49 395 269.27 13 500.00 6 000.00 50 203.27 491 436.35 5 030 291.13 5 075 328.48 7 046 296.30 0.00 4 900 652.00 21 079 927.15

Au sujet de nos réserves de réévaluations, M. Pierre Alain Coquoz rappelle avoir mentionné dans le rapport de gestion que

La durée maximale pour la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif est de 10 ans. Pour l'année 2022, cette dissolution représente un montant de CHF 547'250.65 permettant de neutraliser la charge d'amortissement déjà effectué par le passé. Eu égard aux investissements très importants effectués durant les 20 dernières années et compte tenu des amortissements élevés effectués, la réserve de réévaluation calculée sur le réseau routier communal est très importante (plus de 9 millions). Le Service des communes n'a pas autorisé la Commune à prélever la réserve au-delà de la durée maximale de 10 ans. Le surplus de la réserve de réévaluation a par conséquent été porté dans les résultats cumulés des années précédentes en fin d'année 2022 (CHF 5'583'935.96).



La parole n'étant pas demandé, M. Pierre Alain Coquoz présente le point suivant, soit « Compte des investissements ».

3.3 COMPTE DES INVESTISSEMENTS

M. Pierre Alain Coquoz donne quelques renseignements relatifs aux investissements.

Lik	pellé	Comptes	2022	Budget 2022			
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)		
0	Administration générale	263'887.60		475'000.00			
	Aménagement extérieur La Renardière	7'777.60		100'000.00			
	Travaux bâtiment AES et chaudière	177'111.70		300'000.00			
	Auberge du Lion d'Or - Rafraîchissement	78'998.30		75'000.00			

Lik	pellé	Comptes	2022	Budget 2022		
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges Produ (CHF) (CHF		
2	Formation			125'000.00		
	Containers et équipements			125'000.00		

Lik	pellé	Comptes 2	2022	Budget 2022		
		Charges (CHF)	Produit s (CHF)	Charges (CHF)	Produit s (CHF)	
3	Culture, sport et loisirs	3'830'536.13		5'000'000.00		
	Aménagement zone sportive en Jogne	3'830'536.13		5'000'000.00		

Lik	pellé	Comptes	2022	Budget 2022		
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)	
6	Trafic et télécommunications	111'324.90		216'000.00		
	Chemin piétonnier Route de Brenles Siviriez			75'000.00		
	Aménagement trottoir "Pontonney"	4'523.40		53'000.00		
	Aménagement arrêt de bus Chavannes	45'892.50		25'000.00		
	Véhicule Service voirie	60'909.00		63'000.00		

Lik	pellé	Compto	es 2022	Budge	et 2022
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
7	Protection environnement et aménagement du territoire	379'327.10	328'419.30	751'300.00	155'000.00
	Approvisionnement en eau communal				
	Adduction d'eau STAP "La Caudra"	48'217.60		20'000.00	
	Adduction d'eau liaison Ursy-Siviriez			50'000.00	
	Adduction d'eau "La Caudra - Sous Chaux" zone sportive	79'043.60		160'000.00	
	Adduction d'eau Villaraboud ramification et BH	59'186.65		79'300.00	
	Adduction d'eau liaison Villaraboud- Vuisternens	171'914.45		205'000.00	
	Subvention ECAB		93'516.50		95'000.00
	Taxes de raccordement ménages privés		29'270.80		20'000.00
	Traitement des eaux usées				
	Taxes de raccordement ménages privés		205'632.00		40'000.00
	Aménagement du territoire				
	Aménagement Clos du Vernay		_	87'000.00	
	Bau Mémorandum	20'964.80		150'000.00	

Lil	pellé	Compt	es 2022	Budge	t 2022
		Charges (CHF)	Produits (CHF)	Charges (CHF)	Produits (CHF)
9	Finances et impôts	593'220.45	4'849'876.88	1'150'756.00	1'172'771.00
	Immeubles du patrimoine financier				
	Aménagement terrain Les Chaussiés	280.35		10'000.00	
	PED Les Chaussiés	900.00		105'756.00	
	Aménagement zone artisanale	238'000.00		1'000'000.00	
	Cérdit zone artisanale La Caudra	25'620.80		35'000.00	
	Produit vente terrains zone artisanale				1'095'000.00
	Participation de tiers aménagement "Les Chaussiés"				19'647.00
	Participation de tiers PED "Les Chaussiés"				35'407.00
	Participation de tiers captages "Les Chaussiés"				22'717.00
	Postes non ventilables	328'419.30	4'849'876.88		
	Clôture	328'419.30	4'849'876.88		

Les membres du Conseil général ne souhaitant pas prendre la parole, M. Pierre Alain Coquoz présente le tableau des flux de trésorerie.

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le sujet étant complexe, M. Pierre Alain Coquoz relève que, somme toute, ce tableau démontre la variation de notre trésorerie sur l'année.

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXF	PLOITATION	
90	Clôture du compte de résultats	168 996.71
33	Amortissement du patrimoine administratif	916 662.85
35	Attributions aux financements spéciaux	225 023.63
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-115 532.64
318	Attribution au ducroire	62 000.00
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-72 526.55
389	Attributions aux capitaux propres	-
4440	Réévaluation des autres placements financiers	-19 140.00
4490	Revalorisation du patrimoine administratif	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-547 250.65
Flux de trésorer	e provenant des activités d'exploitation	618 233.35
ACTIVITÉS D'OP	ÉRATION	
101	Variation des créances	2 870 145.75
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-25 914.95
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	8 691.75
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	831 139.25
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisation	144 707.86
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-239 747.02
209	Variation des engagements des financements spéciaux	-
Flux de trésorer	e provenant de l'activité opérationnelle	3 589 022.64
ACTIVITÉS D'INV	ESTISSEMENT	
5900	Recettes d'investissement	328 419.30
6900	Dépenses d'investissement	-4 849 876.88
140	Ajustement sur investissement 2021	49 655.05
Flux de trésorer	e provenant de l'activité d'investissement	-4 471 802.53
ACTIVITÉS DE FII	NANCEMENT	
2064	Variation des emprunts	-37 700.00
Flux de trésorer	e provenant de l'activité de financement	-37 700.00
VARIATION DE T	RESORERIE	-302 246.54
FLUX DE TRESOI	RERIE SELON BILAN	
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	6 106 384.37
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	5 804 137.83
VARIATION DE T	RESORERIE SELON BILAN	-302 246.54



Comme mentionné dans le rapport de gestion, M. Pierre Alain Coquoz rapporte que le tableau cidessus fait apparaître que la trésorerie nécessaire à financer les investissements de CHF 4'521'457.58 est largement issue des diminutions des créances, soit des avances faites au Réseau Santé de la Glâne (CHF 2'500'000.00) et du compte courant avec l'Etat de Fribourg (CHF 751'798.17). L'augmentation des engagements courants contribue également à ce financement.

La parole n'étant pas demandée, M. Pierre Alain Coquoz poursuit sa présentation.



3.5 ANNEXES AUX COMPTES

En quelques mots, M. Pierre Alain Coquoz explique brièvement les tableaux ci-joints.

(Capitaux propres au 1er janvier	2022	Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 714 931.32	Attributions aux FS, capitaux propres		2 215 038.60	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		115 532.64	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	4 814 437.28
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 140 713.74	29501.00	voir ci-dessous	1 784 382.97	45	voir ci-dessous	115 532.64	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 809 564.07
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 574 217.58	20687.20 + 35	voir ci-dessous	417 331.27	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 991 548.85
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35	voir ci-dessous	13 324.36	45		0.00	74003	Financement spécial, élimination des déchets	13 324.36

(Capitaux propres au 1er janvier	2022	Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
				Motif de l'augmentation		Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes		CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement		12 816 221.58	8 Prélèvements de la réserve liée au retraitement		7 915 569.58	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 900 652.00	
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00		voir ci-dessous	11 031 838.61		voir ci-dessous	6 131 186.61	29500	Patrimoine administratif, autres	4 900 652.00	
29501	Approvisionnement en eau	0.00		voir ci-dessous	1 784 382.97		voir ci-dessous	1 784 382.97	29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00	



(Capitaux propres au 1er janvier	2022	Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	1 0.00	Attribution retraiteme	ns à la réserve liée au ent du PF	820 903.20	Prélèvem retraiteme	ents de la réserve liée au ent du PF	820 903.20	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
1 20600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00		voir ci-dessous	820 903.20		voir ci-dessous	820 903.20	29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00

(Capitaux propres au 1er janvier	2022	Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	11 425 123.04	Augmentation		9 823 800.82	9 823 800.82 Diminution		0.00	299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	21 248 923.86
29900	Résultat annuel	0.00		voir ci-dessous	168 996.71				29900	Résultat annuel	168 996.71
79990	Résultats cumulés des années précédentes	11 425 123.04		voir ci-dessous	9 654 804.11				29990	Résultats cumulés des années précédentes	21 079 927.15

Provisions et préfinancements					
Libellés	Valeur comptable au	Modification			Valeur comptable au
	01.01.2022	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2022
Provision place de jeux	0.00	6 000.00			6 000.00
Provision CPPEF	262 386.64		212 183.37		50 203.27
Réserve non oblig. fonds de solidarité	19 361.35			19 361.35	0.00
Provision camps ski et divers	20 603.60			20 603.60	0.00
Réserve centre sportif et culturel	10 000 000.00			3 000 000.00	7 000 000.00
Réserve bassin de rétention	46 296.30				46 296.30
Réserve panneaux solaires	210 000.00			210 000.00	0.00
Provision pour remaniement	525 000.00		33 563.65		491 436.35
Total des provisions et préfinancements	11 083 647.89	6 000.00	245 747.02	3 249 964.95	7 593 935.92

TAUX D'ENDETTEMENT NET			
		00	40 007 470 00
Capitaux de tiers		20	12 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 500 821.76
Patrimoine financier	-	10	13 655 194.74
= Dette nette			5 503 075.33
D		40	0.500.000.00
Revenus fiscaux		40	6 509 820.66
TAUX D'ENDETTEMENT NET			84.53%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% - 150% suffisant

> 150% mauvais



Revenus fiscaux		40	6 509 820.66
= Dette nette			5 503 075.33
Patrimoine financier	-	10	13 655 194.74
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 500 821.76
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		9 321 613.20
Capitaux de tiers		20	12 337 478.63
TAUX D'ENDETTEMENT NET			

TAUX D'ENDETTEMENT NET 84.53%

(Dette nette / Revenus fiscaux)

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% - 150% suffisant

> 150% mauvais

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT				
Solde du compte de résultats			168 99	6.71
Amortissement du PA	+	33	916 66	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	225 02	3.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	_	45	115 53	2.64
Attribution au ducroire	+	318	62 00	0.00
Réévaluations emprunts PA	+	364		_
Réévaluations participations PA	+	365		_
Amortissements des subventions d'investissements	+	366		_
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	_	466	72 52	6.55
Amortissements supplémentaires	+	383		_
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+	387		_
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487		_
Attributions au capital propre	+	389		-
Réévaluation des autres placements financiers	-	4440	19 14	0.00
Revalorisation du patrimoine administratif	-	4490		-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	-	489	547 25	0.65
= Autofinancement			618 23	2 25
- Automancement			010 23	3.33
Immobilisations corporelles		50	4 849 87	6.88
Investissements pour le compte de tiers	+	51		-
Immobilisations incorporelles	+	52		-
Prêts	+	54		-
Participations et capital social	+	55		-
Propres subventions d'investissements	+	56		-
Investissements extraordinaires	+	58		_
= Investissements bruts			4 849 87	6.88
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60		
Remboursements	+	61		_
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62		
Subventions d'investissements acquises	+	63	328 41	0.30
Remboursement de prêts	+	64	320 41	-
Transfert de participations	·	65		
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66		_
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68		_
= Recettes d'investissement		00	328 41	9.30
- Recettes a mivesussement			320 41	9.30
Investissements bruts			4 849 87	6.88
Recettes d'investissement	-		328 41	9.30
=Investissements nets			4 521 45	7.58
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			42	.67%
			13	.07 70
(Autofinancement / Investissements nets)				

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100% Cas normal : 80 -100% Récession : 50 – 80%

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			
Charges d'intérêt		340	10 363.71
Revenus des intérêts	-	440	52 925.10
= Charges d'intérêts net			-42 561.39
Revenus fiscaux		40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 801 136.74
Revenus divers	+	43	19 151.19
Revenus financiers	+	44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	115 532.64
Revenus de transfert	+	46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+	48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	-	4895	547 250.65
= Revenus courants			10 132 684.40
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			-0.42%

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% - 9% suffisant

> 9% mauvais

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
Engagemente courante		200	1 110 959.05
Engagements courants		200	_
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		9 321 613.20
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	2 610 521.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 500 821.76
= Dette brute			10 542 272.25
Revenus fiscaux		40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 801 136.74
Revenus divers	+	43	19 151.19
Revenus financiers	+	44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	115 532.64
Revenus de transfert	+	46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+	48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	-	4895	547 250.65
= Revenus courants			10 132 684.40
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			104.04%
			15 1.5 170

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 50% très bon

50% - 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			
Immobilisations corporelles		50	4 849 876.88
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			4 849 876.88
Charges de personnel		30	1 371 350.44
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	2 380 459.49
Attribution au ducroire	-	3180	62 000.00
Charges financières	+	34	70 026.56
Réévalutations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	5 497 071.72
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	6 000.00
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	77 907.30
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			9 340 815.51
Dépenses courantes			9 340 815.51
Investissements bruts	+		4 849 876.88
Dépenses totales			14 190 692.39

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

34.18%

PART DU SERVICE DE LA DETTE			
Charges d'intérêts		340	10 363.71
Revenus des intérêts	-	440	52 925.10
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	916 662.85
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	72 526.55
= Service de la dette			801 574.91
Revenus fiscaux		40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 801 136.74
Revenus divers	+	43	19 151.19
Revenus financiers	+	44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	115 532.64
Revenus de transfert	+	46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+	48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	-	4895	547 250.65
= Revenus courants			10 132 684.40

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

7.91%



DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers

Part de la commune aux dettes des associations intercommunales

Subventions d'investissements inscrites au passif

Patrimoine financier

Dette nette

20

12 337 478.63

9 321 613.20

2 500 821.76

13 655 194.74

5 503 075.33

Population résidente permanente 2 526

DETTE NETTE PAR HABITANT 2 178.57

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 - 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

TAUX D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			168 996.
Amortissement du PA	+	33	916 662.
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	225 023.
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	115 532.
Attribution au ducroire	+	318	62 000.
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	72 526.
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	
Attributions au capital propre	+	389	-
Réévaluation des autres placements financiers	-	4440	19 140.
Revalorisation du patrimoine administratif	-	4490	_
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	-	489	547 250.
= Autofinancement			618 233.
Revenus fiscaux		40	6 509 820.
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 801 136.
Revenus divers	+	43	19 151.
Revenus financiers	+	44	374 581.
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	115 532.
Revenus de transfert	+	46	1 306 461.
Revenus extraordinaires	+	48	553 250.
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	_	487	_
Prélèvement sur le capital propre	-	489	_
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	_	4895	547 250.
= Revenus courants			10 132 684.
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			6.1
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% - 20% moyen

< 10% mauvais

M. Pierre Alain Coquoz mentionne que l'indice (6.10%) renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements.

Le taux d'autofinancement de 6.10 % obtenu est jugé mauvais selon les valeurs indicatives. Notre capacité d'investissement est limitée.

M. Pierre Alain Coquoz rappelle que toutes les informations données se trouvent dans le rapport de gestion.

Les membres du Conseil général n'ayant pas de question, M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour toutes ses informations.



3.6 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. le Président cède la parole à M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

M. Alexandre Bourqui mentionne qu'il s'agit du rapport de la fiduciaire Fidexpert Fribourg.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022

Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Siviriez

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Siviriez, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Siviriez, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

Commune de Siviriez

que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la Commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Granges-Paccot, le 6 avril 2023 Fidexpert SA Fribourg

Au nom de la Commission financière, M. Alexandre Bourqui remercie M. Pierre Alain Coquoz ainsi que l'administration communale pour tout le travail effectué.



BOSSON MARTINE, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié les différents documents de présentation des comptes 2022 pour la 1ère fois sous le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Le chapitre « Finances » du rapport de gestion 2022 fourni par le Conseil communal nous a apporté les réponses à nos interrogations, accompagné des commentaires adéquats.

Si le résultat annuel de CHF 168'996,71 est une bonne surprise en regard du budget, les quelques indicateurs exposés démontrent qu'une gestion rigoureuse reste nécessaire.

Nous félicitons et remercions M. Pierre Alain Coquoz pour sa précieuse expertise et tenons à relever l'énorme travail de qualité effectué par l'administration communale.

La majorité du groupe Ensemble vers l'Avenir propose d'accepter les comptes 2022 tels que présentés.

MAILLARD MICHEL, A TITRE PERSONNEL

M. Michel Maillard émet quelques remarques qui n'attendent pas de réponse dans l'immédiat.

Il relève que M. Pierre Alain Coquoz a mentionné que DataConsulting a été compliqué dans sa gestion et il est vrai que la présentation des comptes des immeubles, par exemple, est assez fastidieuse à déchiffrer. M. Michel Maillard estime que l'on pourrait simplifier le document.

- M. Michel Maillard a pris connaissance, dans d'autres communes, d'un inventaire exhaustif de toutes les parcelles communales. Il serait intéressant que l'annexe comprenne un tel document.
- M. Michel Maillard tient à soulever l'immense travail réalisé et pense que des applaudissements sont largement mérités.
- M. Pierre Alain Coquoz rappelle que dans les dispositions légales, les objets qui ont une valeur « 0 » doivent faire partie d'un inventaire. Ledit inventaire a été élaboré par le bureau Geosud. Pour la présentation des résultats des immeubles, il précise que nous nous sommes basés sur le plan comptable.



3.7 APPROBATION

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote les comptes.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, les comptes 2022 sont acceptés par le Conseil général.

M. le Président tient à remercier M. Pierre-Alain Coquoz pour l'excellent travail accompli et adresse, également, ses remerciements à Mmes Maryline Clerc et Chantal Giroud pour leur engagement.

4. RAPPORT DE GESTION

M. le Président donne la parole à M. René Gobet, Syndic.

M. René Gobet rappelle que le rapport de gestion 2022 est le premier rapport de gestion établi par le Conseil communal. Ledit rapport retrace ce qui a été réalisé durant l'année 2022.

MAILLARD MICHEL, A TITRE PERSONNEL

M. Michel Maillard tient à relever le travail fourni pour l'élaboration de ce rapport de gestion et attire l'attention sur le fait qu'il serait peut-être opportun de le soumettre au Préposé à la protection des données à titre préventif.

JAQUIER MARIE-CLAIRE, A TITRE PERSONNEL

Mme Marie-Claire Jaquier relève avoir eu beaucoup de plaisir à lire ce rapport de gestion et estime que ce document met une valeur au travail du Conseil communal.



5. DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE DE CHF 50'000.00 POUR L'OCTROI D'UN MANDAT A UN BUREAU D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (BAMO) EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE DES BESOINS — MESSAGE 28

M. le Président cède la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole et petite enfance » pour la présentation de cet objet.

M. Antonio Molettieri rapporte:

Permettez-moi un petit rappel pour situer la raison de la mise en place d'une Commission des infrastructures scolaires et les missions de celle-ci.

Depuis plusieurs années, les effectifs scolaires ne cessent de fluctuer.

Si l'on observe de près, l'on constate qu'entre 2014 et 2018, l'amplitude était stable, toutefois elle s'est ensuite accélérée.

En résumé, on est passés de 210 élèves en 2014 à 251 (267) élèves à la rentrée 2023-24 (+~20%). Ces derniers chiffres étant fondés sur les échanges avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

Il y aura donc l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'automne 2023, soit une 14ème classe pour accueillir les enfants de notre cercle, contre 11 classes en 2014.

Cette situation a plusieurs répercussions, comme l'augmentation et le redimensionnement des transports scolaires.

Un autre effet est le manque de locaux aux dimensions adaptées au nombre croissant d'enfants.

Bref, vous l'aurez compris, les raisons pour rechercher des alternatives à la situation actuelle ne manquent pas et c'est bien là la première mission de notre commission des infrastructures scolaires.

Dès lors, depuis sa mise en place, cette commission a analysé la situation en consultant les parties prenantes (parents, enfants, enseignants, structures étatiques telles que le SEnOF, autorités). Des visites d'écoles récemment construites avec rencontre des personnes qui ont mené à bien les projets, mais aussi avec les utilisateurs actuels, ont eu lieu afin d'apprendre ce que l'on pouvait de leurs expériences.

Aujourd'hui, pour préparer un projet en vue d'une école correspondant aux éléments mis en évidence lors de ces premières investigations, nous avons besoin de consolider notre vision avec des éléments que seuls des professionnels peuvent nous amener et c'est pourquoi nous faisons la demande de ce crédit budgétaire.



Celui-ci a pour but de nous permettre de nous assurer l'accompagnement d'un Bureau d'Aide à Maître d'Ouvrage (BAMO) pour nous amener de la situation actuelle au moins jusqu'à la demande de crédit d'étude dans le respect des règles édictées par la loi sur les marchés publics (LMP).

Par ailleurs, ce crédit couvre aussi 2 autres éléments essentiels dans cette première phase, soit :

- Une étude démographique orientée scolarité de 2020 à 2040 et qui nous permettra de nous assurer que nos analyses sont réalistes et surtout projetables sur le long terme ;
- Une étude de faisabilité sur l'emplacement imaginé, qui nous indiquera si l'emplacement correspond aux besoins du projet de construction et quelles sont les contraintes auxquelles nous aurons à faire face.

En conclusion, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 50'000.00 pour mandater les bureaux spécialisés quant à la réalisation des étapes préliminaires à la demande de crédit d'étude.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Antonio Molettieri et donne la parole à la Commission financière

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Frédéric Conus

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé des offres au bureau d'assistance au maître d'ouvrage ainsi qu'aux autres bureaux spécialisés pour l'accompagnement de cette phase. Ces offres avec une réserve pour divers et imprévus se montent à CHF 50'000.00. Les offres sont réalistes et correspondent aux besoins de la Commune.

Il n'y a pas d'amortissement calculé, vu qu'il s'agit d'une demande de crédit budgétaire. Le budget communal sera modifié en prenant en compte ce nouveau poste.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.



RUFFIEUX CHRISTIAN, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié la demande de crédit budgétaire de CHF 50'000.00 pour l'octroi d'un mandat à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) en vue de la réalisation d'une étude des besoins.

Nous notons que la Commission des infrastructures scolaires a déjà effectué un énorme travail pour évaluer les besoins et attentes par rapport au futur des écoles du cercle scolaire de Siviriez et, qu'à ce jour, pour passer aux étapes suivantes, un accompagnement externe est nécessaire.

Les études proposées, tant au niveau de la démographie que de l'analyse de l'éventuel emplacement sur le terrain de foot au centre du village pourraient également servir pour d'autres futurs services et/ou projets.

Pour ces raisons, la majorité du groupe Ensemble vers l'Avenir propose d'accepter cette demande de crédit budgétaire de CHF 50'000.00.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de crédit.

6. ELECTIONS

6.1 ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL 2023

M. le Président explique que M. Benoît Guillaume, actuel Vice-président du Conseil général, se porte candidat à la présidence.

VOTE / DECISION

M. Benoît Guillaume est élu à l'unanimité Président du Conseil général par acclamations.



6.2 ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL 2023

M. le Président passe la parole à M. Christian Ruffieux, Responsable du groupe Ensemble vers l'Avenir.

M. Christian Ruffieux, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, a le plaisir de présenter la candidature de Mme Christine Pochon.

VOTE / DECISION

Mme Christine Pochon est élue à l'unanimité Vice-présidente du Conseil général par applaudissements.

6.3 ELECTION D'UN-E MEMBRE DU BUREAU

M. le Président donne la parole à M. Christian Ruffieux, Responsable du groupe Ensemble vers l'Avenir.

M. Christian Ruffieux, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, propose la candidature de M. Louis Bérard.

VOTE / DECISION

M. Louis Bérard est élu membre du Bureau par acclamations.

M. le Président tient à féliciter ces trois membres d'avoir accepté ces différents postes au Bureau du Conseil général et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Au nom du Bureau, M. Benoît Guillaume remercie M. Pierre-Alain Pittet pour tout le travail accompli, sa disponibilité et sa bonne humeur. Il lui remet un présent et pense que l'on peut l'applaudir.

Au nom du Conseil communal, M. René Gobet tient également à remercier M. Pierre-Alain Pittet pour tout son travail et lui souhaite bonne continuation au sein du Conseil général. Il tient à s'excuser pour l'oubli du cadeau, ledit oubli sera réparé le 2 juin prochain lors du souper du personnel.



7. ELECTIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS

7.1 COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE – ELECTION D'UN MEMBRE

M. le Président cède la parole à M. Christian Ruffieux, Responsable du groupe Ensemble vers l'Avenir.

Après discussion au sein du groupe Ensemble vers l'Avenir, M. Christian Ruffieux a le plaisir de présenter la candidature de M. Damien Gilliard.

VOTE / DECISION

Unanime, M. Damien Gilliard est élu membre de la commission citée en titre par applaudissements.

7.2 COMMISSION DE L'AMENAGEMENT – ELECTION D'UN MEMBRE

M. le Président donne la parole à M. Christian Ruffieux, Responsable du groupe Ensemble vers l'Avenir.

En préambule, M. Christian Ruffieux, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, tient à remercier M. Serge Maillard d'avoir accepté son élection au sein du Conseil général et a le plaisir de présenter sa candidature en tant que membre de la Commission de l'aménagement.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, M. Serge Maillard est élu membre de la Commission de l'aménagement par acclamations.



8. DIVERSES REPONSES: POSTULATS – PROPOSITIONS - QUESTIONS

M. le Président cède la parole au Conseil communal.

POSTULAT — BERARD LOUIS — AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR — AVENIR DE LA SALLE PAROISSIALE

M. Louis Bérard

Au nom du Groupe Ensemble vers l'Avenir, nous nous sommes posé la question quant à l'avenir à donner au bâtiment communal dit « Salle paroissiale ». S'il est vrai que celui-ci a rendu de bons services à nos sociétés locales dans un passé encore récent, il n'en demeure pas moins que les écoles ne fréquentent plus cette salle depuis fort longtemps.

Le bâtiment n'a plus subi de rénovation majeure depuis un certain temps. Il est très mal isolé et particulièrement gourmand en énergie (env. CHF 18'000.00 en 2021). Sans vocation particulière, ni places de parc en suffisance, son utilité pour la Commune est très discutable.

Dès lors, il est tout naturel de se poser la question quant à son avenir. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal de réfléchir au futur de la « Salle paroissiale » et de soumettre les résultats de ses réflexions au Conseil général.

DEMANDE DE REPORT DE DELAI DU CONSEIL COMMUNAL

Mme Tania Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises »

Dernièrement, le Conseil communal a rencontré une délégation de la Fondation Ste-Marguerite Bays. Ladite fondation est à la recherche d'une solution pour l'accueil des pèlerins dont le nombre est grandissant.

Nous sommes actuellement en attente de propositions concrètes, afin de voir dans quelle mesure un projet au niveau de cette salle pourrait être envisageable.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous demande une prolongation de délai.

Mme Christine Dumas se pose la question de savoir la prolongation de délai est estimé à une année ou plus ?

Mme Tania Dumas répond que le Conseil communal donnera des nouvelles dans les meilleurs délais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Tania Dumas pour ces informations.



QUESTION – JAQUIER MANON – AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ – DEVELOPPEMENT DE PROJET D'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL

Mme Manon Jaquier:

En décembre dernier, une demande de crédit concernant le développement de projet d'espace communautaire et d'habitat intergénérationnel a été reportée par le Conseil général.

Lors des présentations faites avant le vote, il a été question de réaménager l'espace occupé par l'actuel Foyer Notre-Dame Auxiliatrice, dont on a perçu qu'il allait être démoli.

Cet immeuble est au centre du village et mérite donc qu'une information objective soit faite à la population sur ce qu'il va advenir.

Sachant que cet immeuble appartient aujourd'hui au Réseau Santé Glâne, nous posons les questions suivantes :

- Qu'est-ce que le propriétaire de l'immeuble prévoit de faire du Foyer Notre-Dame Auxiliatrice une fois le nouveau home en exploitation ? Dans quels délais ?
- Comment est réglée la restitution anticipée de l'ouvrage puisque le terrain appartient à la Commune ?
- Que rapporte le DDP actuellement à la Commune ?
- Le Conseil communal a-t-il pris acte des intentions du propriétaire ou bien a-t-il cherché d'autres solutions ?
- ➤ La Commission d'aménagement a-t-elle été impliquée dans ces discussions ?

Ce terrain est au centre du village, en zone d'intérêt général : c'est donc un emplacement précieux qu'il serait dommageable d'abandonner pour en faire un simple jardin. Il n'y a pas d'emprise visuelle puisqu'il y a un immeuble sur cette parcelle.

Un changement du plan de zone est-il possible, dans quels délais?

DEMANDE DE REPORT DE DELAI DU CONSEIL COMMUNAL

Mme Tania Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises »

Le Conseil communal a bien pris note de la question du groupe « Unis pour Siviriez » du 17 mai 2022.

Actuellement, le Conseil communal, via un Groupe de travail, prépare un avant-projet concernant cet espace en parallèle d'une étude plus globale couvrant l'entier du secteur.



Plus précisément, le Conseil communal a commandé une étude pour l'élaboration d'une vision urbanistique du secteur allant de la salle paroissiale jusqu'à l'auberge en passant par l'école, l'église, le home, l'administration communale et la halle de gym. Cette étude devra donner des lignes directrices sur les aménagements routiers et paysagers, les tracés de mobilité douce ainsi que le caractère des différentes places présentes (cour d'école, place halle de gym, parvis de l'église, places de jeux, ...).

En parallèle, le même mandataire est chargé de préparer un avant-projet de la place du home existant afin d'esquisser les premières variantes des possibilités qui existent sur ce lieu.

Un retour du mandataire est prévu fin mai pour les premières variantes de ces études. Le Conseil communal espère pouvoir venir devant le Conseil général cet automne afin d'expliquer le projet.

Concernant les autres points (restitution, DDP, ...), les discussions avec le Réseau santé de la Glâne (RSG) n'ont pas débuté.

La question étant arrivée au bout du délai, le Conseil communal demande un délai supplémentaire pour pouvoir répondre à cette question le plus précisément possible.

M. le Président remercie Mme Tania Dumas pour ces renseignements.

QUESTION — BERARD LOUIS — AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR — AMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE, EVOLUTION DES COUTS

M. Louis Bérard :

Au nom du Groupe Ensemble vers l'Avenir, il m'a été proposé d'interpeller le Conseil communal concernant le respect du budget CHF 7 millions pour la construction de la zone sportive.

Le conflit actuel en Ukraine a des répercussions mondiales sur nos économies et nous n'y échapperons malheureusement pas.

Si pour quelque raison que ce soit, des coûts supplémentaires devaient entraîner un dépassement de budget, nous demandons au CC de tout mettre en œuvre pour compenser ces surcoûts afin de s'en tenir au budget global maximal admis de CHF 7 millions. Nous demandons au Conseil communal d'être très attentif à la construction de cette zone sportive et de l'évolution de son coût afin d'anticiper des modifications et de prévenir une mauvaise surprise financière qui serait très mal acceptée par nos concitoyennes et concitoyens.



DEMANDE DE REPORT DE DELAI DU CONSEIL COMMUNAL

M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie »

La construction de la zone sportive avance bien et devrait être opérationnelle dans le courant de l'été.

Actuellement, les dernières offres sont en cours de validation. La demande officielle de la subvention LoRo sera possible dès que la facture finale du site sera établie. C'est à ce moment-là que le dossier sera transmis au service concerné afin qu'il définisse le montant octroyé. Le suivi des coûts est maintenu et est fait de manière rigoureuse. Néanmoins, certains contrats de mandataires sont établis selon le coût final de l'ouvrage, ce qui sous-entend la connaissance des coûts effectifs une fois la totalité des CFC attribués, métrés et facturés. Les retenues de garanties seront encore à libérer dès les réceptions des garanties bancaires/assurances.

À ce jour, nous mettons tout en œuvre pour respecter au mieux les coûts du projet sans pour autant négliger la qualité de l'ouvrage.

La question étant arrivée au bout du délai, le Conseil communal demande un délai supplémentaire pour pouvoir répondre à cette question le plus précisément possible.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Paul Maillard pour ces informations.

QUESTION — GRAND BLAISE — A TITRE PERSONNEL — AVENIR DU LOCAL POMPIERS

M. Blaise Grand:

C'est en qualité de président de la Fanfare Paroissiale de Siviriez que je vous interpelle. Tout d'abord pour remercier sincèrement et chaleureusement la commune, le Conseil communal et les collaborateurs de la commune pour l'accueil réservé aux demandes de la fanfare, les réponses favorables, la collaboration et la mise à disposition des installations au centre du village.

Dans le contexte de pandémie dont nous sortons, l'organisation de la 61^{ème} Fête des Musiques du Giron de la Glâne n'aurait pas été possible sans ces infrastructures et cette collaboration : soyez-en une fois encore grandement remercié.

Nous avons notamment apprécié la mise à disposition du local des pompiers, avec la place devant l'immeuble, qui donne de belles perspectives à tout organisateur d'événement à Siviriez.



Vu la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, il apparaît que ce local devrait devenir disponible. Voici mes questions :

A quel horizon temporel ce local devrait-il être disponible? Son affectation future est-elle déjà décidée? Le conseil communal a-t-il déjà des projets pour ce local? Une discussion avec l'USL est-elle possible à ce sujet?

DEMANDE DE REPORT DE DELAI DU CONSEIL COMMUNAL

Mme Tania Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises »

Suite à différentes interventions en Conseil général et demandes de diverses sociétés communales ces derniers mois, nous avons entrepris une visite locale de tous les bâtiments communaux.

Un inventaire global a été établi, tant au niveau de l'utilité que de l'utilisation des surfaces, de l'espace disponible que du matériel stocké.

A l'heure actuelle, il reste à constituer un inventaire global en terme de besoins et de demandes.

Le but étant d'analyser et de centraliser les choses au mieux. Dans un deuxième temps, prioriser le tout de manière à répondre au mieux à cette analyse.

C'est pourquoi, le groupe de travail « Bien vivre à Siviriez », constitué de membres de la Commission d'aménagement et de la Commission culture, sports, loisirs, jeunesse, M. Denis Orange et moimême, sera amené à se pencher sur la thématique prochainement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal souhaite une prolongation de délai.

M. le Président remercie Mme Tania Dumas pour ces indications.



QUESTION — BERARD LOUIS — A TITRE PERSONNEL - CAPTAGES « LES CHAUSSIES »

M. Louis Bérard

Dans le procès-verbal de la dernière assemblée communale, nous faisions mention des différents captages se trouvant au quartier « Les Chaussiés ». M. Louis Bérard se demande où en sont les investigations.

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie »

M. Paul Maillard soumet, pour rappel, un extrait du plan de l'affectation de zone de notre PAL qui matérialise l'emplacement des parcelles concernées par la problématique de captages « Les Chaussiés » (cf. annexe).

En 2010, le bureau Abageol effectuait les premières recherches sur site et leurs conclusions furent les suivantes :

- 11 captages répertoriés
- Faible débit relevé entre 0 et 5 l/min
- Présence de l'eau à -2 mètres

De cette analyse, diverses restrictions avaient été mises en place, soit :

- Préserver les écoulements sous-terrain
- Aucune construction en amont de la zone drainante des captages
- Suivi avant, pendant et après les constructions
- Séparation des eaux de surfaces (drainage périphérique et eau de toit)
- Etanchement des conduites d'eaux usées
- Places de parc étanches et récolte des eaux avec rétention
- Infiltration exclue
- Citernes à mazout équipées d'un double bac étanche

M. Paul Maillard explique qu'un important travail de recherche a également été effectué au Registre foncier afin d'identifier tous les ayants-droits de ces captages ainsi que toutes les charges et les parcelles concernées.

Fin 2020, diverses investigations hydrogéologiques ont également été réalisées.

M. Paul Maillard rapporte que les ayants-droits ont tous été rencontrés, mis à part une personne. Une proposition de convention par rapport aux futurs travaux leur a été soumise. Il sied de préciser que divers ayants-droits souhaitent se séparer de ce droit d'eau.



M. Louis Bérard demande si cette eau peut être drainée.

Sur la partie de la parcelle communale, on trouve deux dérivations. M. Paul Maillard relève que les débits sont relativement faibles et de ce fait, l'eau ne sera pas drainée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Paul Maillard pour ses explications.

9. DIVERS

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

INVESTISSEMENTS TERMINES

M. René Gobet, Syndic, présente les deux investissements terminés, soit

O290.5040.03 Auberge du Lion d'Or – Rafraîchissement du café Présenté lors de l'assemblée du 9 décembre 2021

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	78'998.30	75'000.00
Coût supérieur au crédit accepté		3'998.30

6150.5060.00 Achat d'une désherbeuse à eau chaude

Présenté lors de l'assemblée du 9 décembre 2021

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	60'909.00	63'000.00
Coût inférieur au crédit accepté		-2'091.00



DIVERSES INFORMATIONS

M. René Gobet, Syndic, tient à remercier les membres qui ont accepté une nouvelle charge dans les commissions. Il attire l'attention sur le fait qu'il serait bienvenu que les membres de ces commissions se réunissent dans les meilleurs délais afin de nommer un/e président/e.

M. René Gobet annonce:

- Association des communes fribourgeoises nous convie à un atelier participatif destiné à la révision de la Loi sur les communes le mercredi 28 juin 2023. Ledit atelier est ouvert à un représentant par Conseil communal et un représentant par Conseil général. En concertation avec le Président et Vice-président du Conseil général, un membre du Bureau prendra part à cet atelier.
- ➤ Après la réalisation des chemins forestiers en 2022 et confirmation par la Confédération de l'obtention des subventions, les travaux de l'étape 2 des chemins AF démarreront le 30 mai 2023 pour une durée d'une année et demie (fin décembre 2024).
- L'inauguration de la zone sportive est agendée au vendredi 21 juillet 2023 sous forme de « souper de charpente » avec les entreprises qui ont œuvré à la réalisation de cet emplacement. Le samedi 22 juillet 2023 dès 11h00, une inauguration officielle avec la population aura lieu.
- ➤ Le Réseau Santé de la Glâne nous a indiqué, par courrier, que des chambres témoins seront aménagées et que nous serons invités à les visiter. Une invitation sera transmise aux membres du Conseil général.
- M. Giacomo Esposto quitte son poste au sein de la voirie au 31 mai 2023. Son remplaçant est M. Jérémy Dénervaud qui prendra ses fonctions le 1^{er} juin 2023.

Mme Tania Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises », rappelle la journée « Pumptrack » du 3 juin 2023.

Mme Eliane Clerc, Vice-Syndique, évoque le souper du personnel organisé le vendredi 2 juin prochain à La Fourmilière.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour tous ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.



PAROLE AU CONSEIL GENERAL

M. le Président relève que pour les postulats, propositions et questions, nous allons procéder de la même manière que d'habitude c'est à dire :

- 1. Postulats ou Propositions des groupes
- 2. Postulats ou Propositions individuelles
- 3. Questions des groupes
- 4. Questions individuelles

L'administration n'ayant reçu aucun postulat et aucune proposition, M. le Président propose de passer aux questions de groupe.

QUESTIONS DES GROUPES

M. le Président rappelle que le Conseil communal peut répondre immédiatement aux questions mais qu'il a aussi la possibilité de remettre la réponse à une prochaine séance.

Aucune question de groupe n'est déposée.

QUESTION INDIVIDUELLE — BERARD LOUIS

M. Louis Bérard

Concernant les détenteurs de chiens, M. Louis Bérard souligne que de nombreuses remarques ont été émises sur le fait que des excréments jonchent le long des routes, dans les prés... etc. Il se demande si les détenteurs de chiens sont informés sur l'emplacement des robidogs et/ou du comportement à adopter. La Commune ne pourrait-elle pas faire signer une charte de « bons comportements » aux détenteurs de chiens ?

M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public », informe que, comme mesure d'urgence, des indications, des règles de bienséances seront insérées dans notre prochain journal communal.

En complément, M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, rapporte qu'il existe également un règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Malheureusement, nous n'avons pas de police pour effectuer une surveillance.

M. René Gobet, Syndic, fait remarquer que cela fait partie du savoir-vivre et du respect des personnes. Il attire l'attention sur le fait que le Conseil communal est conscient de cette problématique et invite tout le monde à rapporter auprès de l'administration des manquements de citoyens.

M. Louis Bérard se dit satisfait de la réponse.



QUESTION INDIVIDUELLE — GUILLAUME BENOIT

M. Benoît Guillaume

M. Benoît Guillaume demande si la Commune a loué aux communes voisines la désherbeuse.

Dans le courant de l'année 2022, M. René Gobet, Syndic, répond que ladite machine a été louée à plusieurs reprises.

M. Benoît Guillaume remercie M. René Gobet pour la réponse.

QUESTION INDIVIDUELLE — GUILLAUME BENOIT

M. Benoît Guillaume

M. Benoît Guillaume attire l'attention sur l'article paru dans La Liberté quant à la dangerosité de la route Villaraboud-Vuisternens. Qu'est-ce que le Conseil communal compte faire ?

M. René Gobet, Syndic, mentionne qu'un courrier commun « Vuisternens-devant-Romont / Siviriez » est en cours d'élaboration afin de demander une interdiction aux poids lourds sur ce tronçon. Ledit courrier sera transmis dans le courant de la semaine à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

M. Benoît Guillaume se dit satisfait de la réponse.

QUESTION INDIVIDUELLE — DEILLON MATTHIEU

M. Matthieu Deillon

M. Matthieu Deillon se demande si la Commune a « son mot à dire » quant à la Corporation forestière. Il ne minimise par les travaux exécutés mais déplore l'état des lieux après leurs interventions. Des chemins ont été réaménagés dans nos forêts, est-ce que la Corporation aura le respect du travail réalisé ?

Mme Marie-Claire Jaquier rejoint la question de M. Matthieu Deillon.

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux », explique être délégué à la Corporation forestière et souligne que la forêt a plusieurs fonctions et doit être entretenue. Il est vrai que la Corporation forestière travaille avec des engins efficaces mais également imposants. Il sied de préciser que ladite corporation manque de personnel pour la remise en état de suite. La remise en place se fait dans des périodes bien précises, où la sève « remonte » dans les arbres.



- M. René Gobet, Syndic, précise que la Corporation forestière effectue son travail « du mieux possible ».
- M. Frédéric Conus pense que le problème ne vient pas des personnes qui travaillent sur le terrain mais des personnes qui les dirigent. Il relève également que les contacts sont difficiles avec M. Elliot Savoy.
- M. Emmanuel Jaquier rappelle qu'une forêt n'est pas uniquement présente pour la pratique d'activités sportives ou pour les promeneurs mais, principalement, pour la purification de l'air, la filtration de l'eau, fournit du bois et de l'énergie...
- M. Emmanuel Jaquier a pris note des critiques et les transmettra à ladite corporation.
- M. Matthieu Deillon se dit satisfait de la réponse.

QUESTION INDIVIDUELLE — BERARD LOUIS

- M. Louis Bérard
- M. Louis Bérard se demande où en sont les projets éoliens dans notre Commune ?
- M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie » relève qu'une séance aura lieu la semaine prochaine avec Me David Ecoffey où diverses informations devraient nous être transmises. Actuellement, nous n'avons pas de renseignements nouveaux à communiquer.
- M. Louis Bérard se dit satisfait de la réponse.
- M. le Président rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV.



CONCLUSION DE M. LE PRESIDENT

La parole n'étant plus demandée, M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

Il est temps pour moi de laisser la présidence à M. Benoît Guillaume, que je félicite encore une fois d'avoir accepté ce poste.

Cette année a été vraiment très enrichissante pour moi malgré une certaine angoisse avant le premier Conseil général que j'ai présidé en octobre dernier. Mais je suis encore là, ça va.

Je quitte également le Bureau après 2 ans de collaboration. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon, ainsi que MM. Benoît Guillaume et Blaise Grand. Nos réunions se sont toujours déroulées dans une ambiance sereine, avec beaucoup de respect et d'écoute. Je vous en remercie.

Merci à M. le Syndic, aux membres du Conseil communal pour leur intense engagement pour notre Commune.

Je remercie aussi les employés communaux, Mmes Maryline Clerc, Sophie Gavillet et M. Bertrand Guillaume pour la préparation de cette soirée et pour tout ce qu'elles ou ils font pour le bon fonctionnement de notre Commune. Un grand merci à Mme Véronique Moret pour la rédaction du PV, pour notre excellente collaboration et pour toutes les tâches qu'elle accomplit pour le Conseil général. Je vous remercie également toutes et tous chers collègues du Conseil général.

Il est 22h32, je clos les débats.

Un verre de l'amitié vous sera servi d'ici quelques minutes.

Merci et bonne fin de soirée a vous toutes et tous.

M. le Président clôt la séance à 22h32.

Au nom du Conseil général

Le Président

Pierre-Alain Pittet

La Secrétaire

Véronique Moret



Annexe



Question individuelle

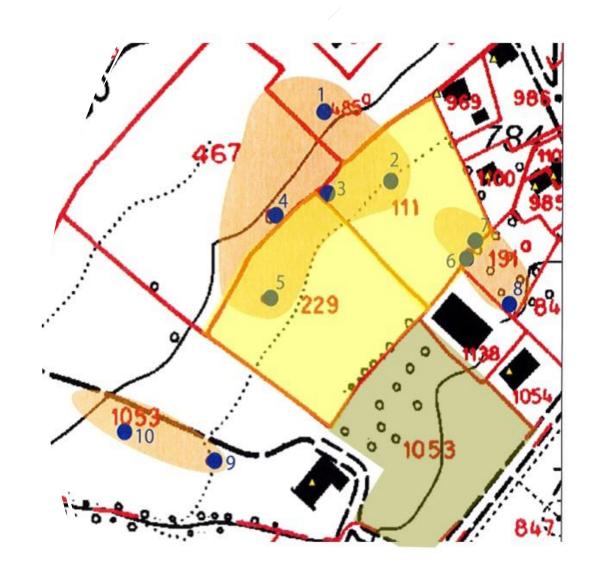
Bérard Louis Captage "Les Chaussiés"





Les Chaussiés

- 11 captages
- 18 bénéficiaires





CHUMOTINE DEG SOUNCES - IMPLEMO DE RECENSEMENT

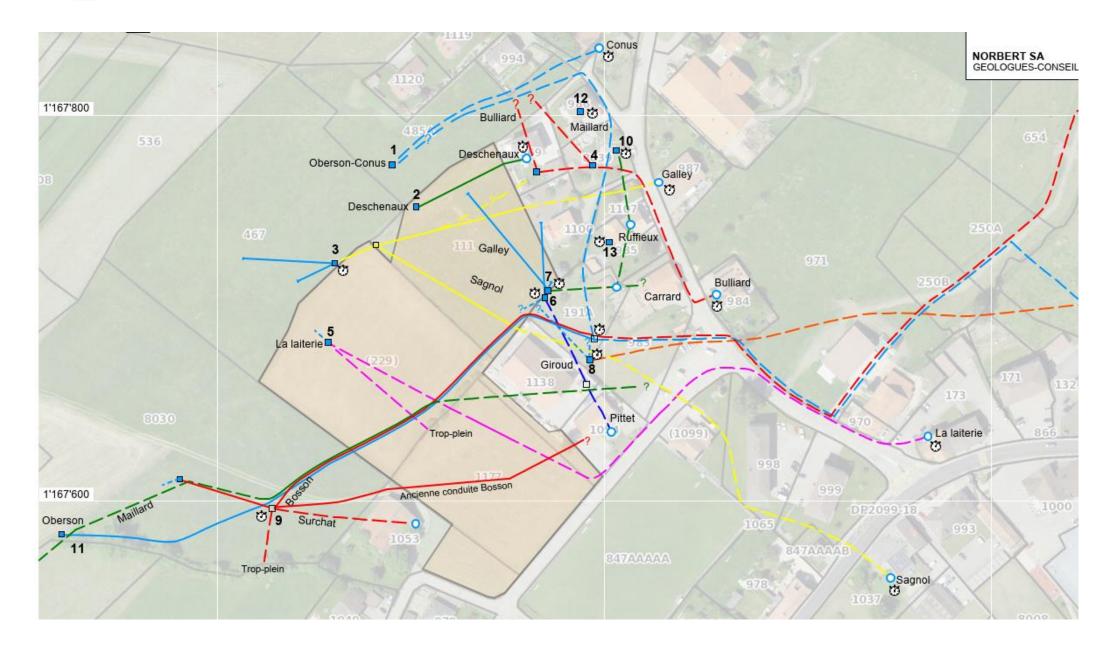
Non-du contage	Parcelle / Progriétaire	Binificiary	Contact	Type de captage	Jacquage	Utilisation	Probabilité d'impact		Description	Temprani
security refreshe	Pattern / Programme	- AMERICAL STREET	Cartain	1934 the capitalis	and after	- Record may consumerate	Qualitatif	Quentiatif	Desirgion	remarque
1. Oberson - Conus	485A Carrard Osciettas	- Comus André - Oberson Colette	Oberson André 079 449 31 33	I drain dans une chambre	Seau et chronomètre dans la chambre de rassemblement avec source n'31 + à la fontaine Corus	- Fontaine Conus - Fontaine dans le local de traite de la ferme Oberson (eau utilisée pour l'exploitation agricole)	Nui	Moyen	Chardon on Setton inclangulare 180 x 180 cm avec: 1 disput supplies 1 don'te vers fortaines Comut of Olberton	Débit drain captage < que débit mesuré à la fontaine Consul
2. Deschengus	111 Commune de Svinks	Descheratox Georges	Deschenaux Georges 079 358 63 18	Pats	Seau et chronomères, à l'arrivée de le conduite dans le réserveir dévant le maison Descheraux. Besoin de la grue pour soulever le couvercle en bêton.	- Eau sanitaire à la maison Deschenaus. M Deschenaus consomme parfoix l'eau. Les autres hubitants ne la boixent pas.	Mayer	Elevei	Pulse on belon & 80 pre, pref. 200 am, avec: 1 softle sers réservais their bessur	
1. Galley - Sagnol	467 Carrard Christian (chambre distribution sur parcelle 111 Commune de Swirted)	- Sagnol Marie Anne (I/K) - Galley Inan-Louis (I/K) - Balliard Jean-Louis (I/K)	- Sagnol Marie-Anna 078 021 50 78 - Galley Jean-Loc 079 415 34 19 - Bulland Jean-Locin 079 258 63 01	2 drates dans une chambre	Seau et chronomiètre au drain dans chambre captage + à la fontaine Sagnal + à la fontaine Galley	- Fortialne Sagnol - Fortialne Galley - Fortialne Bulliard	Faible	Moyen	Chambins de capitage en betoe ghet hit ou aves: 1 diren capitat tespénder (1x-77 m) 1 diren capitat pouter cans l'auterier (1-77 M) 1 donte even chambine de distribution Chambine de distribution beton Girt 80 cm avec: 1 arrive bages 1 autre tables 1 autre tables 1 currie tables	Dates à Bulland incertain, probablement fable ou nul (soir source n°4)
4. Bullard	8039 ICE Intothep SA (Benoth Schaer 079 278 06 01)	Bulliard Jean-Louis Bulliard Jean-Louis 2 drains dans une chambre Seau et chronomètre sus drains dans chambre cap		Seau et chronomètre aux drains dans chambre captage	- Fortaine Bulliard	Nut	Fable	Charlors de captage en lettos thet ed on avec. 1. dent captart supérisse 1. dent captart supérisse 1. dent captart supérisse 1. dent captart de service de captar sur parçaile 860 Descheraux ³ , l'else promoticules de partir de captarge () 1. sertie sers foccions Bulliand	Contrôle: Débit à la fontaine Buillard n somme débit des 2 drais dans la chambre de captage. «> le plébit provenant de la source n° l est probablement faible ou nui	
S. La latterie	228 Iso Immo SA	Société de Satorie de Siviriez SA	Mulliard Jour-Jacques 079 342 64 77	I drain dans use chambre	Seau et chronomètre à l'arrivée de la conduite dans le sous- sol du bitiment de la laiterie	- Insmeuble laterie (eau plus utilisée)	Direk	Devi	Chambre de captage en leitor d'est 80 cm, profundeur env. 3.6 m, suec. 1.6 cm captage au ford de la chambre (ruyel, pas jaugeskie) 1.0 curte cern lementale laterie 1.5 trop-plen (restains dans la train au 16, incientale)	
6. Pittet	191A Carrard Christian	Protet Friera: Maçonnerio SA	Pittet Frères Pittet Christian 026 656 11 93 Pittet Jérôme 079 709 89 73	1 drain dans une chambre	Sexu et chronomètre, au drain amisant dans chambre.	- Eau amenie data un niservoir cher Pittet Frères (allmentait une fortaine)	Eired	Elevé	Chambre en Gelas Sinc (60 on ayes) -1 dram capitant (s-locks ns) -1 autitie sent nivervoor intext -1 trop-plent (n-utrer insemus)	Chambre en massals état
7. Carrerd	211 Commune de Sivinez	Carraid Christian	Carrard Christian 079 678 16 47	2 drains dans une chambre	Teau et chronomière, aus drains arrivant dans chambre.	- Eau plus utilisie, va directement au trop-plein	ectement au trop-plein Liene Lane - Louis en PPC (Lot n) - crain instinction avec tres peu d'aux		- I drait captlet (L-66.5 m) = drain penelpa) - I drain en PPC (L-6 m) = drain secondains avective; peu d'inte	Chardone en massais état. L'eau n'est plus utilisée et vo directemer au trop-plein. Ne pas la prendre en compte salo demande Commune
8. Groud	191A Carrard Christian	Giroud Guy	Groud Guy 079 382 29 14	2 drains dans une chambre	Seau et chronomètre, aus drains armont dans shambre (abaissement souvest récessaire du niveau dans la chambre pour jauger les 2 drains).	- Fortishe Giroud	Mayer	Moyen	Chambre en bêtan dint 100 cm avec: 1 drain captaré siment 1 drain captaré siment 1 drain captaré settalique 1 dostie evec fontaine Giraud 1 toppéen (restaine simenu)	Somme des débits des 2 drains ne correspond pas au débit mesuré à la fontaine (> ou <)
9. Bosson - Surchat	8030 Communauté héréditaine Nicolair Berolit Surchat Claude Céiar Niusbaum Corinne Charcial Nassbaum Nicole Jacqueline	- Surthur Claude (1/2) - Bosson Yees (1/2)	- Surchat Claude 021 907 94 50 - Bosson Yves 021 651 99 99	3 drain dans une chambre	Seau et chronomètre à l'arrivée dans la chambre de distribution. Nécessité de sider la chambre par pompage pour pouvoir faire le jaugnage (drain souvent noyé).	- Fortaine ferme Sunthat - Chang et/ou fortaine Basson	Nul	Nul	Charebre de capitage cincataire en béton àsec. 1 dince capitant as fond de la charebre (à finus d'ésa, pas jaugeuble) 1 donte vers charebre de distribution Charebre de distribution béton font 86 ch aven 1 aurabre de la planation de capitage 1 outre banchat 1 outre banchat 1 outre banchat 1 outre banchat	Linison entre chambre de captage et chambre de distribution contrôble par trappe au sel. Mise en change de la chambre de captage lonsque le débit est trop éloné.
10. Ruffleux	8039 ICG Imothep SA (Benok Schaer 079 278 06 03)	- Buffesa Ovistian (1/2) - Catrerd Christian (1/2)	- Ruffleca Christian 079 469 20 14 - Carrard Christian 079 678 16 47	I drain tions une chambre	Seau et chronomiètre, au drain amisant dans chambre. Nécessité de balsair le néveau d'eau dans la chambre pour pouvoir faire le jaugeage (drain noyé)	- Fontaine Ruffleux - Chambre de rassamblement à côté de la ferme Carrard	Nut	Fable	Chamber on betain \$1.00 cm (prof. 100 cm) assc: 1.00 cm capties 1.00 cm capties 1.00 cm construction Ruffiesa 1.00 cm only chamber for consequence Castings	Chambre déplacée en 2000 pour l nouvelle construction.
11. Obervan	8000 Communauté héréditaire Nécolet Berolt Servitet Claude Cécar	- Oberson Colorbe	Oberson André 079-849 33 33	1 drain dans une chambre	Sous et chronomètre à la fantaine de la ferme Oberson Jicca de traite). M. Oberson doit fermer l'acrisée dépuis le captage 1 et ouvrir constillaisment la sobleut de la femiliaire pour abstisse la	traite de la ferme Oberson (eau utilisée pour	Nul	Nut	Chustière de captage en latine (d 60 cm (pint. 200 cm) avec - I divint captant au fond de la sharkine (à finur d'esa, par jaugestée)	

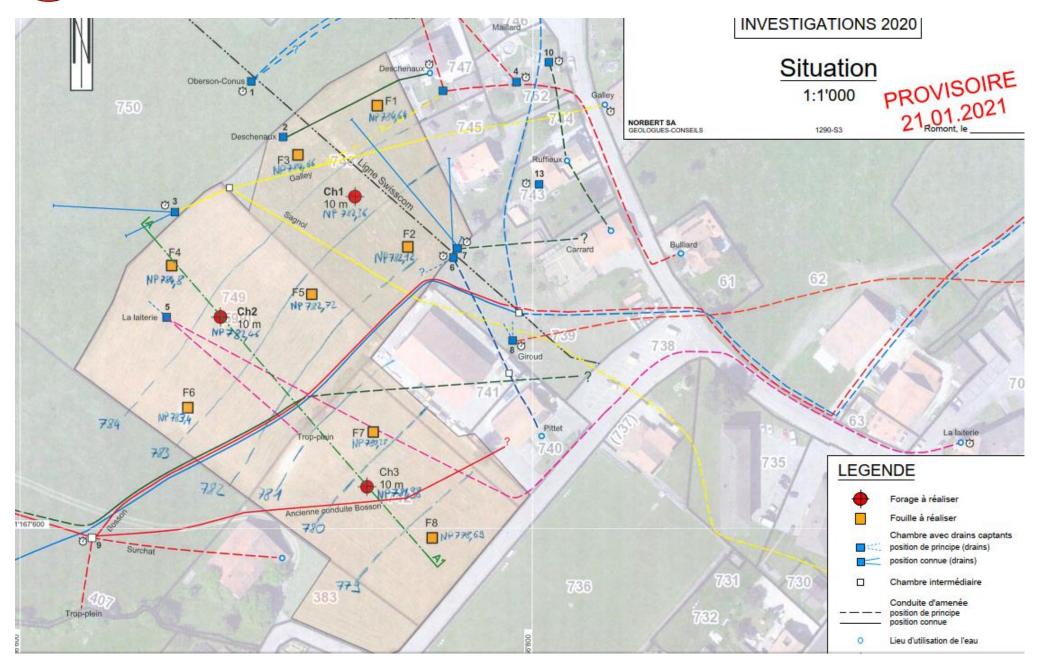
	Heure	1. Oberson- Conus (chambre) [l/min]	1. Conus (fontaine) [l/min]	2. Deschenaux [l/min]	3. Galley (fontaine) [l/min]	3.his Gallay captage [l/min]	4. Bulliard (fontaine) [I/min]	5. Laiterie [l/min]	6. Pittet [l/min]	7. Carrard [I/min]	8. Giroud (fontaine) [I/min]	9. Bosson-Surchat (NP chambre amont) [m]	10. Ruffieux (fontaine) [l/min]	12. Maillard (puits) [m]	13. Ruffieux (puits) [m]	Commentaires
	09:09	13 à 15			- 0					1						E
	08:53	-	15		10											
	08:51			3												
	09:01				20	22.6										
	09:02		- 3		1000		8.4		8 8							2
	07:45	7	- 9		- 8			24	()							(C
want pompage	09:15								3							
	09:20	1,0								6.2						Sarra management of the same
	08:58		17	1 1	75			8	6 6	1000	3.9	100		1 5	-	Drain métal: 1.15 l/min / Drain ciment: 1 l/min
	12:59							1	9			1.07				Chambre aval: 0.5 m (système entier en charge)
	09:00												2.6			
	09:20													1.12		
	08:45	- 10	13						24				3		0.91	
	13:36	13.6														
	13:57		15.8													1/2
	14:00	8		2.6												
	13:52	- 2	- 3	10000	16.8				5 0			1 1				2
	13:57				44.0	24.7							-			
	13:47				- 3	(4/717)	8.5		74			0.00			0	9
Pendant	13:40				-		4.0	20								
pompage,	13:34				-			- 40	2.7							5
1ère tournée	13:35								4.1	6.6						
	13:44									0.0	3.8					
	13:27				-					-	3.0	1.07				D.
	13:50			_						_		107	2.7			
					-								4.7		-	
	13:55													1.12	10.007	
	13:49	100	-												0.915	<u> </u>
	14:19	12.2	15.5													
	14:40		15.6												8	
	14:42			3	700							_				
	14:35		- 3		19.6	12000				3					2	
	14:45	-				24.4						-				
Pendant	14:30		-				8.5									il.
pompage,	14:23							26.7		_						
Zème tournée	14:15		- 3		- 1				2.9							3:
	14:26										3.8					5
	14:49											1.07				
	14:33				1			/-		19		1	2.6			
	14:38		- 2	4	- 3			8		1		2		1.12	i was	<u> </u>
	14:31	17										. 8	1	27 (0.00-2	0.915	3
	14:16									7.3						
	15:01	12.8			3				2 0							5
	15:22	1	15.8	Costs 1	1				8			0.00				S.
	15:24	3	200711	2.9					9							
	15:17				15.5											
	15:26	- 5	0.	1	A)	25.1	1 1100	/ 1	0.00	1						¥
Bandon	15:12	3)	2		1		8.6			1						8
Pendant	15:05	73	17	- 7	r i			23.5	()	1		1	1			6
pompage,	14:57								2.5							
Jème tournée	15:09	5			- 5						3.8				3	[5
	15:29	19	- 5		- 3			9	ğ 8	7	200.0	1.07		- 5		§
	15:15	- 9	- 5		100				§ 41				2.7			6
	15:19													1.12		

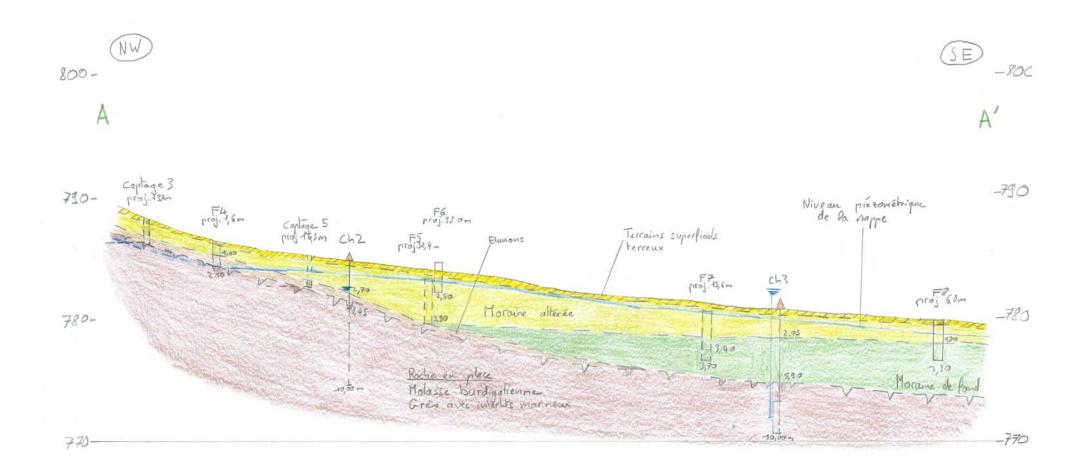


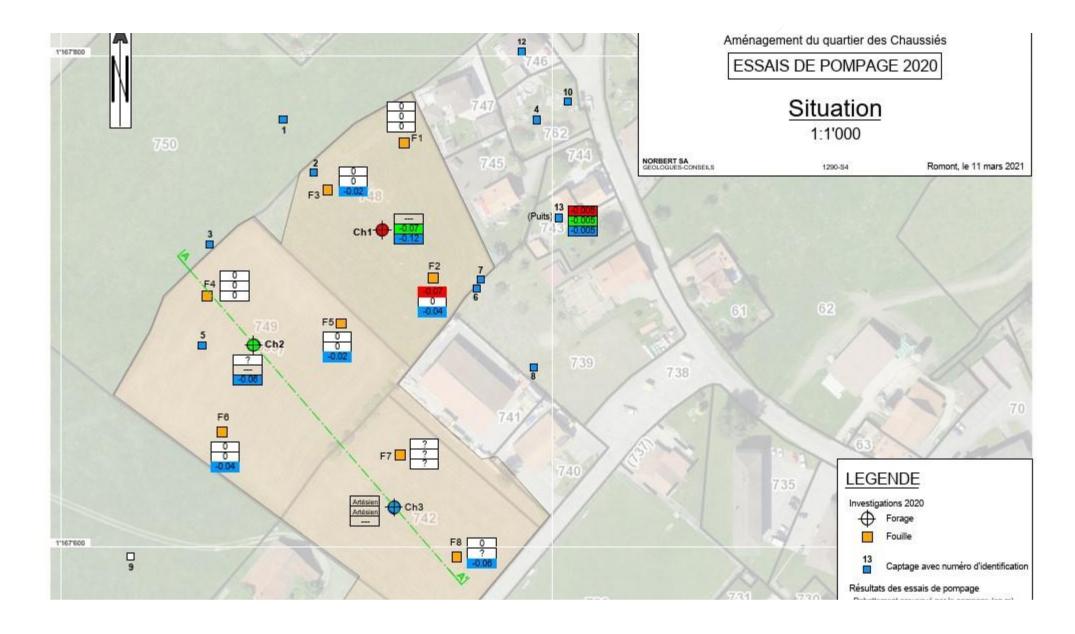
Probabilité de perturbation Captage	Quantitatif (débit)	Qualitatif (pollution)
1. Oberson – Conus	Moyen	Nul
2. Deschenaux	Elevé	Moyen
3. Galley – Sagnol	Moyen	Faible
4. Bulliard	Faible	Nul
5. Laiterie	Elevé	Elevé
6. Pittet	Elevé	Elevé
7. Carrard	Elevé	Elevé
8. Giroud	Moyen	Moyen
9. Bosson - Surchat	Nul	Nul
10. Ruffieux	Faible	Nul
11. Oberson	Nul	Nul
12. Maillard	Faible	Nul
13. Ruffieux puits	Moyen	Faible

Tableau 3 : Evaluation de la probabilité de perturbation des captages privés par le projet.















Forage / fouille	Position	Niveau pié min	zométrique imum	Niveau piézométrique maximum			
	crépine	Profondeur [m]	Altitude [msm]	Profondeur [m]	Altitude [msm]		
Ch1	Molasse	1.56	782.26	1.10	782.72		
Ch2	Molasse	2.57	782.35	2.07	782.85		
Ch3	Molasse	- ~0.91 (au-dessus du sol)	~781.84	- ~2.45 (au-dessus du sol)	~783.38		
F1	TM + toit molasse	1.16 784.61		0.51	785.25		
F2	TM + toit molasse	0.80	782.00	0.47	782.33		
F3	TM + toit molasse	1.73	784.55	0.07	786.21		
F4	TM + toit molasse	> 2.00 (piézo sec)	< 784.78 (piézo sec)	0.98	785.80		
F5	TM + toit molasse	0.62	782.56	0.05	783.13		
F6	TM + toit molasse	1.11	783.26	0.38	783.99		
F7	TM	0.47	780.01	0.08	780.42		
F8	TM	0.99	778.62	0.13	779.48		

Essai de pompage Piézomètre / puits de captage	Ch1	Ch2	Ch3
Ch1 (rocher)		-0.07 m (70 m)	-0.12 (113 m)
Ch2 (rocher)	?		-0.08 (87 m)
Ch3 (rocher)	artésien	artésien	
F1 (TM + toit rocher)	0	0	0
F2 (TM + toit rocher)	-0.07 (29 m)	0	-0.04 (95 m)
F3 (TM + toit rocher)	0	0	-0.02 (132 m)
F4 (TM + toit rocher)	0	0	0
F5 (TM + toit rocher)	0	0	-0.02 (78 m)
F6 (TM + toit rocher)	0	0	-0.04 (76 m)
F7 (TM)	?	?	?
F8 (TM)	0	?	-0.08 (33 m)
Puits Ruffieux (source n°13) (TM + toit rocher probable)	-0.005 (72 m)	-0.005 (135 m)	-0.005 (135 m)

Tableau 6 : Rabattements provoqués par les essais de pompage mesurés dans les piézomètres / puits de captage. Lorsqu'il y a rabattement, la distance entre le lieu du pompage et le piézomètre est donnée entre parenthèses.



Suivi hydrogéologique par Norbert SA - Tableau des mesures et analyses

					Ası	pect			Analyses	laboratoire			
Date	Débit [l/min]	Conductivité à 20°C [µS/cm]	Température [°C]	pН	Turbide ?	Odeur ?	Turbidité [NTU*]	Hydrocarbures C10-C40 [mg/l]	Chrome VI [mg/l]	Micro- organismes aérobies (UFC**/ml1	Escherichia coli [UFC**/100 ml]	Enterococcus spp. [UFC**/100 ml]	Remarques
		[5]		Turbide ?	Irisation ?	Valeur indicative OPBD ¹ 1.0 NTU	Valeur maximale OPBD ¹ 0.02 mg/l	Valeur maximale OPBD¹ 0.02 mg/l	Valeur maximale OPBD ¹ 100/ml	Valeur maximale OPBD ¹ nd/100 ml	Valeur maximale OPBD¹ nd/100 ml		
22.03.2019	18	417	7.4	8.0	Non	Non				-			
05.06.2019	15	422	12.2	8.0	Non	Non	7.2 (non représentatif en raison du mode de prélèvement)	<0.02	<0.005	1270	nd	9	Prélèvements au captage le 05.06.2019: 419 μS/cm; 10.0 °C; pH 8, quelques particules et fourmis en surface Eau non conforme aux normes de potabilité
12.12.2019	21	429	9.4		Non	Non				-			
17.09.2020	6.3	433	18.2	8.0	Non	Non				-			Prof. du NE dans le puits: 3.13 m Cond. 430 μS/cm; Temp. 15.8 °C Pas de pluie depuis le 30.08.20
12.11.2020	15.0	416	12.2	8.0	Non	Non	0.06	<0.02	<0.005	55	1	nd	Prélèvement à l'arrivée dans le bâtiment Eau non conforme aux normes de potabilité
30.11.2020	14.0				Non	Non				-			Pendant exécution fouilles (conduite coupée par les travaux puis réparée)
10.12.2020	16.9												
11.12.2020	17.6	-	-		Non	Non				-			Pendant travaux de forage
16.12.2020	24.0		-		Non	Non	-			-			Avant essais de pompage
13.01.2021	19	423	7.3		Non	Non	-		-	-	-	-	Débit en réalité plus élevé car conduite d'amenée percée à la fouille F7 (remontée d'eau en surface). Chutes de neiges importante les jours précédents
09.03.2021	20	395	7.6		Non	Non	-		-	-	-	-	Conduite réparée. Météo: beau temps, pas de précépitations les jours précédents

OPBD : Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

^{*} NTU = Nephelometric Turbidity Unit FNU = Formazin Nephelometric Unit 1 NTU = 1 FNU = 1 UT/F 90°

^{**} UFC = Unité Formant Colonie nd = non décelable



ci-après dénommées "Les Maîtres de l'ouvrage "

d'autre part.

-----, propriétaire de l'art. -----. de la commune de Siviriez, ci-après dénommée l'Ayant-droit"

1. Objet de la convention

1.1 Situation

La présente convention a pour but de régler la problématique liée au projet d'aménagement sur les articles 111 et749 de la Commune de Siviriez et à la présence sur lesdites parcelle d'un captage d'eau de source et d'une conduite alimentant l'art. 747 de la commune de Siviriez (FR), propriété de l'Ayant-droit.

1.2 Servitude

Un droit distinct et permanent de source (DDP 559) grevant l'art.749 est inscrite au registre foncier.